

# PROCES VERBAL

## DE DEPOUILLEMENT

Département de l'Ain

**Commission Consultative Paritaire - DEPARTEMENT DE  
L'AIN - A**



## Composition du bureau de vote Bureau de vote CCP A



### Président

BIGOT Adeline



### Assesseurs

GUILLAMON  
Antoine



### Gestionnaires

GESTIONNAIRE RH



### Responsable VSE



### Observateurs\*



### Scrutateurs\*\*

GUILLAMON  
Antoine

BOUVARD Christine

GAILLARD Jacques

FONTENEAU Pascal

CARRERE Corinne

DESIETER Nora

CATHELIN

ROUSSEAU Rachelle

BIGOT Adeline

DAGUET-FIORINI  
Amelie

DESVIGNES Joseph

\* L'observateur dispose d'un **accès à la participation** sur le périmètre des votes de son bureau de vote, il n'a pas accès aux émargements.

\*\* Le scrutateur dispose d'un **accès à la participation** et **aux émargements** sur le périmètre des votes de son bureau de vote, il a la possibilité d'extraire les émargements des votants ou des non-votants.

## Dépouillement du scrutin

<b>Nombre d'électeurs inscrits</b>			44
	<b>Sous enveloppe</b>	<b>Electronique</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de votants</b>	0	16	16
<b>Nombre de votes exprimés</b>	0	12	12
<b>Nombre de votes blancs</b>	0	4	4
<b>Nombre de votes nuls</b>	0	0	0
<b>Taux de participation</b>			36,364%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

## Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste FO	12

## Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	2
Nombre de représentants suppléants à élire	2

## Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{12}{2} = \boxed{6}$$

## Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste FO	12	2
<b>Total des sièges attribués</b>		<b>2</b>

siège(s) attribués au quotient

siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

## Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

## Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste FO	2
<b>Total</b>		<b>2</b>

### Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de la commission consultative paritaire. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

2 sièges titulaires à pourvoir - 2 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Grade
	2	Titulaire	Monsieur Fabrice GELLON	Directeur
		Titulaire	Madame Cécile SIE	Sage-Femme Classe Normale
		Suppléant		
		Suppléant		

## Observations et signatures

### Observations et contestations éventuelles

Les deux sièges de suppléants feront l'objet d'un tirage au sort.

### Signatures des responsables

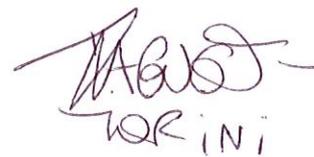
Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 6 décembre 2018, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote.

Bourg-en-Bresse, jeudi 6 décembre 2018

Le Président,



Les Assesseurs,



Worini

